



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Convention pour la protection  
des biens culturels en cas de  
conflit armé



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Conférence internationale sur le 20ème anniversaire du  
Deuxième Protocole 1999 à la Convention de La Haye de 1954

**25-26 avril 2019, Genève, Suisse**

**« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent être élevées les défenses de la paix »**

**Constitution de l'UNESCO**

**« Les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière »**

**Convention de la Haye de 1954**

# PROGRAMME

JEUDI, 25 AVRIL 2019

08:30 – 10:00

Inscription

10:00 – 11:00

**Cérémonie d'ouverture**

**S. Exc. Mme Pascale Baeriswyl**

Secrétaire d'Etat, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

**M. Ernesto Ottone Ramírez**

Sous-Directeur général pour la culture, UNESCO

**M. Balthasar Staehelin**

Directeur général adjoint, Comité international de la Croix-Rouge

**M. Michael Møller**

Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

11:00 – 12:15

**Panels ministériels**

**Discours liminaire**

**S.E. Mme N'Diaye Ramatoulaye Diallo**

Ministre de la Culture, Mali

**Panels des ministres**

**Modérateur**

**S. Exc. M. Frank Grütter**

Ambassadeur, Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse

**PANEL MINISTERIEL 2**

**S.Exc. M. Abulfas Garayev**

Ministre de la Culture, Azerbaïdjan

**S.Exc. M. Abdulameer Al-Hamdani**

Ministre de la Culture, du Tourisme et des Antiquités, Iraq

**S.Exc. M. Mohammad Daoud**

Ministre de la Culture, Liban

**S.Exc. M. Abdullahi Godah Barre**

Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, République fédérale de Somalie

**S.Exc. M. Jean Pierre Nirua**

Ministre de l'Education et de la Formation, Vanuatu

12:15 – 13:00

**Interventions des représentants des États**

Deux minutes d'intervention pour chaque Etat, veuillez-vous inscrire à l'avance\*

13:00 – 13:15

Photo de groupe dans le hall du Centre de Conférence

13:15 – 14:30

**Déjeuner**

14:30 – 15:45

**PANEL 1**

**Perspectives historiques : Pertinence et valeur ajoutée du Deuxième Protocole de 1999**

**Modératrice**

**Mme. Laurence Boillat**

Procureure cantonale, Commission suisse pour l'UNESCO, Suisse

**Panélistes**

**M. Patrick Boylan**

Professeur émérite de politique et de gestion du patrimoine, City University, Londres, Royaume-Uni



**M. Thomas Desch**

Chef de la sous-division du droit international, Ministère fédéral de la défense, Autriche

**M. Yaron Gottlieb**

Professeur invité au programme de maîtrise en droit international et européen, Université Jean Moulin Lyon III, France

**M. Jan Hladík**

Culture et Urgences, UNESCO

**M. Roger O'Keefe**

Professeur de droit international, Université Bocconi, Milan, Italie

15:45 – 16:15

**Pause-café**

16:15 – 17:30

**PANEL 2****Mise en œuvre nationale : Succès et défis****Modérateur****Mme. Justine Ferland**

Chaire UNESCO en droit international de la protection du patrimoine culturel et Centre de l'Art-droit, Université de Genève, Suisse

**Panélistes****M. Axel Bérengier**

Chargé des questions patrimoniales, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

**M. Rino Büchel**

Chef de section de la Division de la protection des biens culturels, Office fédéral pour la protection civile, Suisse

**Mme. Sophio Chikhradze**

Spécialiste principale, Département juridique de l'Agence nationale pour la préservation du patrimoine culturel, Géorgie

**M. Joseph King**

Directeur de l'unité Sites, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, ICCROM, Italie

**M. Gianpietro Romano**

Lieutenant-Colonel, expert au Département des carabinieri pour la protection du patrimoine culturel, Italie

17:30 – 18:00

**« Protéger le patrimoine de l'humanité »**

Cérémonie de finissage devant la réplique de l'arc monumental de Palmyre sur la Place des Nations

18:00 – 20:00

**Réception** (Offerte par le gouvernement suisse)**VENDREDI, 26 AVRIL 2019**

09:00 – 09:30

**Présentation sur l'approche fondée sur les droits de l'homme pour protéger le patrimoine culturel.**

Message vidéo de Mme Karima Bennouna, Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels

09:30 – 10:45

**PANEL 3****Le rôle des acteurs non-gouvernementaux dans la mise en œuvre du Deuxième Protocole de 1999**

**Modérateur****M. Nicolas Mathieu**

Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO et chef de la section UNESCO, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

**Panélistes****M. Benjamin Charlier**

Conseiller juridique et chef des services consultatifs, Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Suisse

**Mme. France Desmarais**

Directrice exécutive adjointe et directrice scientifique, Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), Genève, Suisse

**M. Karl von Habsburg-Lothringen**

Président, Comité international du Bouclier bleu

**Mme. Lisa Ott**

Responsable de "Dealing with the Past Program", swisspeace, Genève, Suisse

**M. Frederik Rosen**

Directeur, Centre nordique pour le patrimoine culturel et les conflits armés, Copenhague, Danemark

10:45 – 11:15

**Pause-café**

11:15 – 12:30

**PANEL 4****Conflits armés modernes : Mécanismes d'intervention d'urgence****Modérateur****S.Exc. M. Mounir Anastas**

Président de la Réunion des Parties au Deuxième Protocole  
Ambassadeur de la Délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO

**Panélistes****M. Maamoun Abdulkarim**

Ancien directeur général antiquités et musée, Syrie

**M. Lassana Cissé**

Expert indépendant sur la protection du patrimoine culturelle, Mali

**M. Lazare Eloundou**

Directeur, Culture et Urgences, UNESCO

**M. Peter Keller**

Directeur général, Conseil International des musées, Paris, France

**M. Peter Bille Larsen**

Maître de conférences, Université de Genève, Suisse

12:30 – 14:00

**Déjeuner**

14:00 – 15:15

**PANEL 5****Protection des biens culturels au regard du droit pénal international****Modérateur****M. Benjamin Charlier**

Conseiller juridique et chef des services consultatifs, Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Suisse

**Panélistes****M. Serge Brammertz**

Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye, Royaume des Pays-Bas

**M. Gilles Dutertre**

Procureur, Cour pénale internationale, La Haye, Royaume des Pays-Bas

**M. Fausto Pocar**

Président, Institut international du droit humanitaire  
Professeur émérite de droit international, Université de Milan, Italie

**M. William Schabas**

Professeur de droit international, Université du Middlesex, Londres, Royaume-Uni

15:15 – 15:45

**Pause-café**

15:45– 17:00

**PANEL 6**

**La pratique et les perspectives d'avenir du cadre institutionnel du Deuxième Protocole**

**Modérateur**

**M. Jonathan Cuénoud**

Conseiller juridique principal en droit international humanitaire au Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

**Panélistes**

**M. Nout van Woudenberg**

*Ancien Président du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2010-2012)*  
Conseiller en politique stratégique pour les affaires du Royaume au ministère des Affaires étrangères, Royaume des Pays-Bas

**Mme. Artemis Papanthassiou**

*Ancienne Présidente du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2014-2016)*  
Avocate et conseillère juridique principale au ministère grec des Affaires étrangères

**S. Exc. Mme Lorena Sol De Pool**

*Présidente du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2018-2019)*  
Ambassadrice, Déléguée permanente d'El Salvador auprès de l'UNESCO

**M. Benjamin Goes**

*Ancien Président du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2012-2014)*  
Conseiller à la Chancellerie du Premier ministre, Belgique

17:00 – 17:15

**Conclusions de la conférence**

**S. Exc. M. Frank Grütter**

Ambassadeur, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

17:15 – 17:30

**Cérémonie de clôture**

**M. Ernesto Ottone Ramírez**

Sous-Directeur général pour la culture, UNESCO

**S. Exc. Mme Lorena Sol De Pool**

Présidente du Comité du Deuxième Protocole de 1999  
Ambassadrice, Déléguée permanente d'El Salvador auprès de l'UNESCO

**M. Christoph Flury**

Vice-Directeur de l'Office fédéral pour la protection de la population, Suisse



## PASCALE BAERISWYL

Pascale Baeriswyl a rejoint le service diplomatique suisse en 2000. Après avoir effectué son stage de service diplomatique à la Direction du droit international et à l'ambassade de Suisse à Hanoi, elle a travaillé à la Division de la sécurité humaine en tant que chef adjoint de la Section de la politique des droits humains pour la région Asie-Pacifique. De 2005 à 2008, elle a été responsable des questions de politique étrangère et de sécurité à la mission suisse auprès de l'Union européenne à Bruxelles. De 2008 à 2013, elle a dirigé l'équipe politique de la mission suisse auprès des Nations Unies à New York. Elle est retournée à la Direction du droit international en 2013 en tant que chef de l'Équipe spéciale sur le recouvrement d'avoirs et a ensuite pris la direction de la Section du droit international et des traités en tant que directrice adjointe avec le titre d'ambassadrice. Le 30 septembre 2016, le Conseil fédéral a nommé Pascale Baeriswyl secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères. Elle a pris ses fonctions le 1er décembre 2016. Elle a fait ses études à Bâle, Genève et Paris, où elle a obtenu un master en droit privé et public (avec spécialisation en droit européen) et un deuxième master en histoire, littérature française et linguistique. En tant que chercheuse, elle a contribué à une étude sur la violence domestique et a dirigé le bureau contre la violence domestique Halt-Gewalt où elle a également travaillé comme conseillère juridique. Elle a été juge au Tribunal civil du canton de Basel-Stadt pendant plusieurs années.



## ERNESTO OTTONE RAMIREZ

M. Ernesto Ottone Ramírez is the Assistant Director-General for Culture of UNESCO. Prior to this position, M. Ottone Ramírez served as Chile's first Minister of Culture, Arts and Heritage from 2015 to 2018. As Minister of Culture, he created a Department of First Peoples, a Migrants Unit and strengthened copyright laws and heritage protection. During this time, he also chaired the Regional Centre for the Promotion of Books in Latin America and the Caribbean (2016 – 2017).

From 2011 to 2015, M. Ottone Ramírez served as Director-General of the Artistic and Cultural Extension Center of the University of Chile, which manages the National Symphony Orchestra of Chile, the Chilean National Ballet (BANACH), the Chile Symphony Choir and the Vocal Camerata. From 2001 to 2010, he held the position of Executive Director at the Matucana

100 Cultural Center in Santiago.

M. Ottone Ramírez holds a Master's degree in Management of Cultural Institutions and Policies from the University of Paris IX Dauphine (1998) and a Bachelor of Arts in theatre from the University of Chile (1995).

## BALTHASAR STAEHELIN



Balthasar Staehelin est directeur général adjoint au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il a rejoint le CICR en 1993 et a servi au Moyen-Orient, en Afrique, dans les Balkans et au siège. De 2002 à 2006, il a été délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, supervisant tous les travaux du CICR dans cette région, y compris l'opération en Irak. De 2006 à 2008, il a occupé le poste de directeur adjoint des opérations pour les politiques et les affaires internationales.

En 2008, il a quitté le CICR pour rejoindre le gouvernement local à Genève où il a dirigé le département chargé des programmes de protection sociale, de logement, de santé et d'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il est retourné au CICR en août 2012 pour reprendre les mêmes fonctions qu'en 2008.

M. Staehelin est titulaire d'un master en histoire, littérature anglaise et droit constitutionnel de l'Université de Bâle, Suisse.

## MICHAEL MØLLER



Michael Møller est le 12e Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève (ONU Genève). M. Møller a plus de 38 ans d'expérience en tant que fonctionnaire international à l'ONU. Il a commencé sa carrière en 1979 au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et a travaillé pour les Nations Unies à différents postes à New York, au Mexique, en Iran, en Haïti, à Chypre et à Genève.

Entre 1995 et 1997, il a été conseiller politique principal auprès du Directeur général de l'ONU à Genève. Entre 1997 et 2001, il a été chef du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au Siège de l'ONU ; entre 2001 et 2006, il a été Directeur des affaires politiques, du maintien de la paix et des affaires humanitaires au Cabinet du Secrétaire général, tout en occupant simultanément les fonctions de chef de cabinet adjoint du Secrétaire général pendant les deux dernières années de cette période. M.

Møller a également été Représentant spécial du Secrétaire général pour Chypre de 2006 à 2008 et Directeur exécutif de la Fondation Kofi Annan de 2008 à 2011.

En reconnaissance des efforts qu'il a déployés pour mieux faire comprendre au public le rôle vital de l'ONU et de ses partenaires à Genève, M. Møller a reçu une série de prix de la Ville de Genève, de l'Union Suisse des Attachés de Presse et, plus récemment, de la Fondation pour Genève.



## PANEL MINISTERIEL - Modérateur



### FRANK GRÜTTER

L'ambassadeur Frank Grütter est actuellement le chef de la Division des Nations Unies et des organisations internationales à la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères, Berne.

De 2016 à 2018, il a été chef de la Division des politiques de sécurité du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse. De 2012 à 2016, il a été chef de mission adjoint à l'ambassade de Suisse à Londres, responsable des affaires politiques et juridiques ainsi que de la communication publique. De 2010 à 2012, il a été chef de cabinet du Secrétaire d'Etat au Département fédéral des affaires étrangères à Berne.

Auparavant, il a travaillé aux Nations Unies, d'abord comme conseiller à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU à New York, puis comme chef adjoint de la coordination des Nations Unies à Berne. De 2000 à 2004, il a fait partie de l'équipe qui a négocié

le deuxième paquet d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, portant sur les affaires financières et l'assistance juridique et administrative. Frank Grütter a rejoint le Département fédéral des affaires étrangères en 1998 et a terminé sa formation diplomatique à la Section des affaires économiques et financières à Berne et à l'Ambassade de Suisse à Madrid.

Frank Grütter est né en 1968. Il est diplômé en droit et en économie de l'Université de Saint-Gall et a étudié les affaires internationales à l'École espagnole de diplomatie de Madrid.

# PANEL 1: Perspectives historiques : Pertinence et valeur ajoutée du Deuxième Protocole de 1999

## MODÉRATRICE

**Mme. Laurence Boillat,**  
Procureure cantonale, Commission  
Suisse pour l'UNESCO

## PANELISTES

### **M. Patrick Boylan,**

Professeur émérite de politique et de gestion du patrimoine, City University, Londres, Royaume-Uni

**Sujet: Les faiblesses perçues dans la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 ayant donné lieu à des propositions au début des années 1990 pour sa mise à jour.**

### **M. Thomas Desch,**

Directeur du droit international, Ministère fédéral de la défense, Autriche

**Sujet: Le Deuxième Protocole en complément des dispositions générales de la Convention de La Haye de 1954 en matière de protection**

### **M. Yaron Gottlieb,**

Professeur invité au programme de master en droit international et européen, Université Jean Moulin Lyon III, France

**Sujet: Le Protocole à 20 ans : Observations sur deux défis juridiques, l'application et les partenariats interdisciplinaires**

### **M. Jan Hladík,**

Culture et Urgences, UNESCO

**Sujet: Review of the 1954 Hague Convention resulting in the adoption of the Second Protocol**

### **M. Roger O'Keefe,**

Professor of International Law, Bocconi University, Milan, Italy

**Sujet: L'application du Deuxième Protocole aux conflits armés non internationaux**

## Contexte général

Les actes criminels commis contre des biens culturels pendant les conflits du début des années 1980 et de la fin des années 1990 ont révélé de nombreuses faiblesses dans l'application de la Convention de La Haye, appelant une révision de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (ci-après "Convention de La Haye de 1954"). L'examen engagé en 1991 a permis d'élaborer un nouvel accord en vue de renforcer le traité, en tenant compte non seulement de l'expérience des conflits récents, mais aussi des progrès du droit international humanitaire et de la protection des biens culturels depuis 1954. En conséquence, un deuxième Protocole à la Convention de La Haye a été adopté lors d'une Conférence diplomatique tenue à La Haye en mars 1999.

Le Deuxième Protocole précise les dispositions de la Convention de La Haye de 1954 relatives à la sauvegarde et au respect des biens culturels et à la conduite des hostilités, visant ainsi à assurer une plus grande protection qu'auparavant. La protection renforcée, une nouvelle catégorie de protection des biens culturels de valeur nationale, régionale et universelle et d'importance particulière pour l'humanité a été créée. Elle précise également les sanctions à imposer en cas de violations graves des biens culturels et définit les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale individuelle s'applique. Enfin, elle institue un Comité intergouvernemental de douze membres chargé de superviser la mise en œuvre du Deuxième Protocole et, de facto, de la Convention.

## Objectifs du panel

Ce panel aura pour but de faire la lumière sur les perspectives historiques du Protocole dans le contexte des conflits modernes et de l'évolution des événements mondiaux. Les panélistes feront la lumière sur les événements historiques qui ont conduit à l'adoption du Deuxième Protocole de 1999 et sur la façon dont ce traité international complète le cadre juridique international régissant la protection des biens culturels en temps de conflit armé. Les discussions porteront également sur la pertinence et l'efficacité du Deuxième Protocole de 1999 aujourd'hui, après 20 ans d'adoption, et fourniront des recommandations sur son avenir.



## LAURENCE BOILLAT

A la tête de la Police judiciaire du canton du Jura de 1998 à 2003, Laurence Boillat travaille pour l'Office fédéral de la police (fedpol) jusqu'en 2006, au sein de l'Etat-major pour le développement international et la gestion des crises en charge des dossiers stratégiques de coopération policière et intègre ainsi le Ministère public de la Confédération où elle reste active jusqu'à fin 2015, avant de rejoindre un parquet cantonal. En tant que Procureure fédérale, Laurence Boillat a été responsable de l'enquête, de l'instruction et de l'accusation de procédures pénales nationales ou d'entraide judiciaire en lien avec la criminalité financière, le blanchiment d'argent, le crime organisé, la protection de l'Etat ou le terrorisme. Elle est présidente d'un tribunal militaire en tant qu'officier supérieur de l'armée suisse.

Membre du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix et du Justice Rapid Response, Laurence Boillat a participé à la Commission internationale indépendante d'enquête de l'ONU à Beyrouth en 2005, aux Commissions d'enquête du HCDH à Conakry en 2009 et à Abidjan en 2011, ainsi qu'à deux missions à Bamako en juillet 2014 et en octobre 2015 en vue de soutenir les autorités judiciaires maliennes dans la poursuite des crimes de guerre commis sur leur territoire. Spécialisée dans la poursuite pénale des crimes internationaux depuis 2011, elle dirige en 2012 le Centre de compétences Droit pénal international et s'est engagée notamment pour l'application des règles visant à assurer le respect du patrimoine culturel mondial dans les conflits armés et a ainsi exposé ses convictions en la matière sous le thème La justice pénale en protection des biens culturels durant le Congrès international de la protection des biens culturels de 2012.

Laurence Boillat est licenciée en droit de l'Université de Fribourg et titulaire d'un brevet d'avocate obtenu dans le canton du Jura.



## PATRICK BOYLAN

M. Boylan a été président du centenaire de la UK Museums Association de 1988 à 1990, et a occupé différents postes et rôles au sein du Conseil international des musées (ICOM) de 1977 à 2007. Il est maintenant membre honoraire de l'ICOM. M. Boylan a dirigé pendant 22 ans plusieurs services d'art, musées, archives et services environnementaux du gouvernement local britannique avant d'être nommé professeur à la City University de Londres, responsable du département de recherche et d'enseignement de troisième cycle qui couvrait tous les domaines de la politique et de la gestion nationale et internationale de la culture et du patrimoine. Il détient aujourd'hui le titre de professeur émérite de politique et de gestion du patrimoine de l'Université. De 1992 à 2009, il a joué un rôle de premier plan dans le développement et la promotion de la mise à jour du droit international relatif à la protection des biens culturels en temps de conflit armé, notamment en développant le Deuxième Protocole de La Haye de 1999 à la Convention de La Haye de 1954.

Il est titulaire d'une licence en géographie et géologie de l'Université de Hull et d'un doctorat en géologie et histoire des sciences de l'Université de Leicester. Il est, entre autres, membre de la Société géologique, de la Société royale des arts, de l'Association des musées et du Chartered Institute of Management.



## THOMAS DESCH

Thomas Desch est chef de la sous-division de droit international au ministère fédéral de la Défense de la République d'Autriche. En tant qu'expert conseiller en droit international humanitaire, Thomas Desch est, entre autres, membre du comité national autrichien sur le droit international humanitaire.

En 1997, il a été conseiller juridique de la délégation autrichienne chargée d'élaborer et de négocier la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En 1997 et 1998, il a été membre de la délégation autrichienne aux conférences internationales chargées de préparer et de négocier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En 1999, après avoir été conseiller juridique de la délégation autrichienne dans le processus préparatoire, il a présidé le Groupe de travail sur le chapitre 2 établi par la Conférence sur le Deuxième Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. De 2006 à 2013, Thomas Desch a été conseiller expert auprès du membre autrichien du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. En décembre 2007, il a été élu Président de la septième Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

## YARON GOTTLIEB



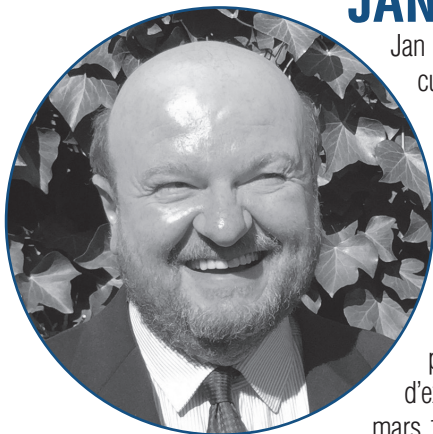
M. Gottlieb est sous-directeur au Bureau des affaires juridiques d'INTERPOL, qu'il a rejoint en 2005. À ce titre, il dirige l'équipe juridique chargée de donner des conseils sur les programmes policiers dans divers domaines de la criminalité tels que le crime organisé, le terrorisme et le trafic illicite d'œuvres d'art. Son unité est également chargée de rédiger et de négocier des accords de coopération entre INTERPOL et d'autres partenaires.

Depuis 2009 et parallèlement à son travail à INTERPOL, M. Gottlieb est professeur invité au programme de master en droit international et européen de l'Université Jean Moulin Lyon III, Lyon (France), où il donne un cours sur la protection des biens culturels en droit international. Avant de rejoindre INTERPOL, M. Gottlieb a travaillé au cabinet des droits de l'homme et de la prévention du génocide de la Cardozo School of Law de New York et en Israël en tant qu'avocat.

M. Gottlieb a publié des articles sur divers sujets liés au droit international public, notamment sur la protection des biens culturels, la lutte contre la piraterie maritime et la coopération policière internationale.

M. Gottlieb est titulaire d'un doctorat de l'Université d'Amsterdam et est membre du barreau de New York et d'Israël.

## JAN HLADÍK



Jan Hladík dirige l'équipe de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses deux Protocoles (1954 et 1999) à l'UNESCO, qu'il a rejoint en janvier 1992. À ce titre, il dirige l'équipe chargée de conseiller sur les différents aspects de la mise en œuvre de ces accords, de préparer la tenue et le suivi des réunions des organes statutaires de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole. Avant de travailler à l'UNESCO, M. Hladík a travaillé au Département de droit international du Ministère fédéral des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie.

M. Hladík a publié un certain nombre d'articles sur la Convention de La Haye, son deuxième protocole et le droit de la fonction publique internationale dans des publications et revues professionnelles. Il a participé à un certain nombre de réunions intergouvernementales et d'experts sur la protection des biens culturels, dont la Conférence diplomatique de La Haye de mars 1999 sur le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye. Il est membre de l'American Society of International Law, de la Czech Society of International Law, de l'International Society for Military Law et de la Law of War.

Son expertise professionnelle se situe dans le domaine du droit de la protection du patrimoine culturel, du droit des conflits armés, du droit de la fonction publique internationale, du droit des organisations internationales et du droit international public en général. M. Hladík est diplômé avec mention de la Faculté de droit international de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO) et a obtenu le titre de docteur iuris la même année à l'Université Charles à Prague.

## ROGER O'KEEFE



Roger O'Keefe est professeur de droit international à l'Université Bocconi de Milan. Auparavant, il a été professeur de droit international public à la University College de Londres ainsi que maître de conférences en droit et directeur adjoint du Lauterpacht Centre for International Law à l'Université de Cambridge. Il est co-rédacteur en chef de la série Oxford University Press Monographs in International Law et membre à part entière de l'International Institute for Humanitarian Law de Sanremo. Ses nombreuses publications comprennent *The Protection of Cultural Property in Armed Conflict* (Cambridge University Press, 2006 ; réédition de poche 2011). Il a donné des conférences sur les aspects juridiques internationaux de la protection du patrimoine culturel dans des forums de l'Académie de droit international de La Haye, de la Société européenne de droit international et de l'American Society of International Law au siège de l'UNESCO, du Programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité et du Comité spécial sur la culture, les médias et le sport de la Chambre des communes britannique. Il a été le coordinateur académique de l'équipe de rédaction de

*Protection of Cultural Property: Military Manual* (Paris: UNESCO, 2016).

M. O'Keefe est titulaire d'un doctorat de l'Université de Cambridge et d'un LL.M. (avec mention très bien et le prix Clive Parry de droit international).

## PANEL 2 : Mise en œuvre nationale : Succès et Défis

### MODÉRATRICE

**Mme. Justine Ferland,**

Chaire UNESCO en droit international de la protection du patrimoine culturel et Centre de l'Art-droit, Université de Genève, Suisse

### PANELISTES

**M. Axel Bérengier,**

Chargé des questions liées au patrimoine culturel, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

**Sujet: Le Deuxième protocole de 1999 et la France: une mise en œuvre nationale poursuivie par une action internationale pour le patrimoine dans les zones en conflit**

**M. Rino Büchel,**

Chef de section de la Division de la protection des biens culturels, Office fédéral pour la protection civile, Suisse

**Sujet: Mise en œuvre du Deuxième Protocole en Suisse**

**Mme. Sophio Chikhradze,**

Spécialiste principale, Département juridique de l'Agence nationale pour la préservation du patrimoine culturel, Géorgie

**Sujet: La mise en œuvre du Deuxième Protocole de 1999 de la Convention de La Haye de 1954 en Géorgie, réalisations et défis**

**M. Joseph King,**

Directeur de l'unité Sites, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, ICCROM, Italie

**Sujet: L'expérience de l'ICCROM en matière d'aide aux pays pour améliorer leurs capacités de préparation aux situations d'urgence et en cas d'urgence**

**M. Gianpietro Romano,**

Lieutenant-Colonel, expert au Département des carabinieri pour la protection du patrimoine culturel, Italie

**Sujet: L'expérience de la Carabinieri italienne en matière de protection des biens culturels**

### Contexte général

Le Deuxième Protocole de 1999 contient de nombreuses dispositions exigeant des États parties qu'ils mettent en place des mesures pour renforcer la protection des biens culturels en temps de paix, ainsi qu'en cas de conflit armé. Il s'agit notamment de mesures préparatoires - établissement d'inventaires ; planification de mesures d'urgence pour la protection contre l'incendie ou l'effondrement structurel ; préparation de l'enlèvement de biens culturels mobiliers ou de la fourniture d'une protection in situ adéquate de ces biens, et désignation des autorités compétentes chargées de protéger les biens culturels des effets prévisibles d'un conflit armé, mesures législatives concernant la responsabilité pénale individuelle et la juridiction, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités en vue du développement de la mise en œuvre de la Convention de La Haye et ses protocoles, de 1954.

### Objectifs du panel

Dans ce contexte, les intervenants partageront et présenteront les pratiques nationales en matière de mise en œuvre du Deuxième Protocole de 1999, en se concentrant principalement sur les succès et les défis auxquels les États sont confrontés. Des recommandations sur la façon de relever ces défis afin d'améliorer l'efficacité du Protocole seront formulées.





## JUSTINE FERLAND

Me Ferland est avocate (Barreau du Québec, Canada) et collaboratrice au Centre du droit de l'art de l'Université de Genève. Elle fait également partie d'une chaire UNESCO en droit international de la protection du patrimoine culturel dirigée par le professeur Marc-André Renold. Depuis son arrivée à l'Université de Genève en 2015, elle a participé à de nombreuses conférences sur le droit des arts et des biens culturels et a participé à divers projets de recherche nationaux et internationaux sur la protection du patrimoine culturel.

Parallèlement à son travail au Centre de droit de l'art, Mme Ferland a obtenu une master en droit international et européen à l'Université de Genève, après quoi elle a reçu le prix de la meilleure thèse de master de la faculté de droit pour sa thèse intitulée Le Canada face au trafic international illicite des biens culturels.

Avant de rejoindre l'Université de Genève, Me Ferland a pratiqué le litige civil et commercial au sein d'un cabinet d'avocats international de Montréal. Elle détient un Master en Droit international et européen.

## AXEL BÉRENGIER



M. Axel Bérengier est Chargé des questions de patrimoine culturel au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, où il développe la coopération bilatérale et multilatérale en matière de patrimoine, y compris dans les zones en conflits et participe à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Auparavant, M. Berengier a été Chargé de mission au Ministère de la culture pour la mise en œuvre en France de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, et a également travaillé en 2014 au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En 2016, M. Bérengier a produit un mémoire sur le rôle de la coopération entre les organisations internationales pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels.

M. Bérengier possède un Master in International Affairs de Sciences Po Paris (2018), un Master in Global Security de l'Université de Glasgow (2016), une Licence en Histoire de l'Art de l'Université de la Sorbonne (2015) et une Licence en droit de l'Université d'Aix-Marseille (2013).

## RINO BÜCHEL



Rino Büchel est responsable de la mise en œuvre en Suisse de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et du Deuxième Protocole de 1999. En tant que membre de la délégation suisse à La Haye, il a joué un rôle important dans la rédaction du Deuxième Protocole et travaille depuis 1989 à la Division pour la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection civile. Rino Büchel a dirigé la révision de l'inventaire suisse en 2009 en tant que chef de division. Il a également guidé l'élaboration de la nouvelle loi sur la protection des biens culturels, qui a été adoptée par le Parlement suisse en 2015. De 2005 à 2013, il a représenté la Suisse au Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé à l'UNESCO Paris. Il a étudié l'histoire à l'Université de Berne.



## SOPHIO CHIKHRADZE

Sophio Chikhradze est la spécialiste en chef du service juridique de l'Agence nationale pour la préservation du patrimoine culturel de Géorgie.

Au cours des cinq dernières années, en tant qu'avocate, elle a participé à l'octroi du statut de monument à des objets de valeur culturelle et a participé activement à la protection du patrimoine culturel en représentant l'Agence dans de nombreuses audiences judiciaires. Elle est également membre du Georgia Bar Association (GBA) et formatrice d'avocats en droit administratif.

Avant d'être employée par l'Agence, elle a couvert des questions juridiques, sociales et culturelles en tant que journaliste à la radio publique. Dans le cadre des compétences de l'Agence nationale pour la préservation du patrimoine culturel de Géorgie, elle est chargée de rendre compte de la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses protocoles.



## JOSEPH KING

Depuis 2004, il est directeur de l'unité Sites de l'ICCROM, responsable des programmes de renforcement des capacités pour la conservation du patrimoine culturel immobilier dans le monde. Il dirige également une équipe de professionnels dans tous les aspects du rôle de l'ICCROM en tant qu'organe consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial. Auparavant à l'ICCROM, il a été chef de projet principal pour le programme AFRICA 2009, un programme régional à long terme pour la conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique subsaharienne. Il a également participé à l'élaboration du premier cours sur la conservation urbaine et territoriale intégrée et à l'élaboration et à la mise en œuvre de cours sur la conservation de la pierre, du bois et sur l'architecture moderne.

Avant de rejoindre l'ICCROM, il a travaillé comme consultant pour l'UNESCO sur un projet de rédaction d'un plan de conservation pour la vieille ville de Mombasa au Kenya. Il a également travaillé sur des projets liés à l'urbanisme et à la conservation aux États-Unis et en Italie.

De 1999 à 2002, il a été Secrétaire général du Comité international de formation de l'ICOMOS.

Joseph King a obtenu un diplôme en architecture de l'Université du Maryland (1983) et un master en urbanisme et un master en conservation historique de l'Université de Pennsylvanie (1995). Il a également suivi le cours de conservation architecturale à l'ICCROM (1991).



## GIANPIETRO ROMANO

Depuis le 1er juillet 2015, il est membre de la Délégation permanente de l'Italie auprès de l'UNESCO en sa qualité d'expert en matière de protection du patrimoine culturel.

Il est entré dans le corps des Carabiniers en 1985, à l'âge de 18 ans. Diplômé en droit en 2005, il a ensuite obtenu un master en art et études historiques et protection du patrimoine culturel. Au cours de sa carrière, il a mené avec succès de nombreuses enquêtes, dont la dernière concerne la destruction de la bibliothèque Girolamini. Il a été décoré de certaines des récompenses les plus prestigieuses du Département des Carabiniers, dont la Chevalerie de la République italienne, la médaille de bronze pour l'engagement culturel, la médaille d'argent pour une longue période de commandement et la Croix d'argent pour une longue période de service. De 2007 à 2015, il a été responsable de la section Antiquités du Département des Carabiniers pour la protection du patrimoine culturel (TPC). A ce titre, il était à la tête d'une équipe d'enquêteurs travaillant sur les crimes liés au patrimoine culturel.

## PANEL 3 : Le rôle des acteurs non-gouvernementaux dans la mise en œuvre du Deuxième Protocole de 1999

### MODERATEUR

**M. Nicolas Mathieu,**

Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO et chef de la section UNESCO, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

### PANELISTES

**M. Benjamin Charlier,**

Conseiller juridique et chef des services consultatifs, Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Suisse

**Sujet: Le rôle du CICR dans le soutien à la mise en œuvre du Protocole de 1999**

**Mme. France Desmarais,**

directrice exécutive adjointe et directrice scientifique, Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), Genève, Suisse

**Sujet: Protéger le patrimoine pour construire la paix: comment un partenariat public-privé comme ALIPH soutient la protection de la culture dans les zones en conflit**

**M. Karl von Habsburg-Lothringen,**

Président, Comité international du Bouclier bleu

**Sujet: Le travail du Bouclier Bleu**

**Mme. Lisa Ott,**

Responsable de "Dealing with the Past Program", swisspeace, Genève, Suisse

**Sujet: Principes directeurs pour la création de refuges pour les archives en danger : but, objectif et rôle de swisspeace dans ce processus**

**M. Fredrik Rosen,**

Directeur, Centre nordique pour le patrimoine culturel et les conflits armés, Copenhague, Danemark

**Sujet: Trouver le chemin : La recherche en tant qu'outil d'appui à la mise en œuvre du Deuxième Protocole (Leçons tirées de l'utilisation de la recherche stratégique universitaire en soutien des Conventions de 1954 et de ses deux protocoles.)**

### Contexte général

Bien que la responsabilité première de la mise en œuvre du Deuxième Protocole de 1999 incombe aux États qui y sont parties, le rôle des acteurs non gouvernementaux dans le soutien à ces États est vital. En fonction de leur mandat et de leur domaine d'expertise, ce soutien comprend des activités telles que le plaidoyer et la sensibilisation, le renforcement des capacités, la fourniture d'une expertise technique, militaire ou juridique (notamment en ce qui concerne l'adhésion au Deuxième Protocole de 1999 et l'élaboration des lois d'application pertinentes), le suivi et l'application des lois. Les ONG ont une forte capacité à planifier, proposer et mettre en œuvre des programmes d'action concrets basés sur un haut niveau d'expertise qui représente un atout précieux pour les États

### Objectifs du panel

Les panélistes discuteront et partageront leurs expériences sur la manière dont les acteurs non gouvernementaux aident les États à s'acquitter de leurs obligations au titre du Deuxième Protocole de 1999. Des recommandations sur la meilleure façon d'améliorer et d'exploiter au mieux une coopération efficace aux niveaux international et national seront formulées.



## NICOLAS MATHIEU

Nicolas Mathieu est le secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO (CSU) et responsable au DFAE de la coordination des relations Suisse-UNESCO depuis 2012. Licencié en lettres de l'Université de Genève, M. Mathieu est entré à l'Office fédéral de la culture en charge des affaires internationales, puis des questions de jeunesse. Il a ensuite été Délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO auprès de l'UNESCO avant de rejoindre le Secrétariat de la CSU en tant que Secrétaire général adjoint.



## BENJAMIN CHARLIER

Benjamin Charlier travaille pour le Service consultatif du CICR sur le droit international humanitaire. Il est le point focal du CICR auprès de l'UNESCO pour les questions relatives à la protection des biens culturels dans les conflits armés ainsi qu'auprès des tribunaux et cours internationaux pour les questions relatives à la prévention et à la répression des crimes internationaux. Avant de rejoindre le CICR, M. Charlier a travaillé comme conseiller juridique au sein du département de coopération internationale du Bureau du Procureur fédéral belge, à Bruxelles. Il a rejoint le CICR en 2005 en tant que délégué à la protection et a effectué des missions humanitaires sur le terrain au Myanmar, au Darfour, au Kosovo et au Rwanda. Il a ensuite rejoint la division juridique du CICR en 2010 à Genève, en tant que conseiller juridique des opérations en charge de l'Afrique et du suivi des mécanismes internationaux de justice pénale (TPIY, TPIR et CPI). Il a rejoint le Service consultatif du CICR en 2016.



## FRANCE DESMARAIS

France Desmarais est directrice exécutive adjointe et directrice scientifique et des programmes de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), une fondation suisse récemment créée, qui a obtenu le statut d'organisation internationale.

France est une experte reconnue internationalement qui œuvre pour la protection du patrimoine culturel en danger. À ce titre, elle a rédigé un rapport pour l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel en situation de conflit et d'occupation. Avant de rejoindre ALIPH, elle a été la première directrice des programmes et des partenariats du Conseil international des musées (ICOM). Pendant huit ans, elle a dirigé les travaux de l'institution en faveur de la protection du patrimoine culturel en péril, notamment en créant l'Observatoire international du trafic illicite des biens culturels et en menant la lutte mondiale de l'ICOM contre le trafic illicite des biens culturels, notamment en éditant une dizaine des fameuses Listes rouges des biens culturels en péril.

Elle a été un membre actif du Conseil exécutif du Bouclier bleu et secrétaire permanente du Comité pour la gestion des risques en cas catastrophe de l'ICOM. En 2017, France a été nommée, à titre personnel, au Comité scientifique d'ALIPH et au Advisory Group du Cultural Protection Fund du British Council. Mme Desmarais a vécu et travaillé en Afrique centrale, au Moyen-Orient, où elle a enseigné à l'Université libanaise, ainsi qu'au Canada où elle a été Chef du développement stratégique au Musée McCord.





## KARL VON HASBURG-LOTHRINGEN

M. Von Hasburg-Lothringen a une longue carrière dans la politique, les médias, la protection des biens militaires et culturels. Depuis 2003, il est responsable de la protection des biens culturels, d'abord à l'état-major du commandement militaire de Salzbourg, puis au haut commandement des forces armées, actuellement à l'IHSW à l'école d'état-major. Il a présenté/contribué à plus de 500 conférences et publications en tant qu'expert en droit international humanitaire concernant les aspects militaires de la protection des biens culturels. Il a été vice-président de la Société autrichienne pour la protection du patrimoine culturel depuis 2003 ; président de l'Association des comités nationaux du Bouclier bleu (ANCBS - 2008-2016) ; et actuellement président intérimaire du Bouclier bleu. Depuis 2010, il est président du conseil consultatif du Centre de compétence pour le patrimoine culturel et la protection des biens culturels de l'Université de Vienne et, depuis 2012, membre du comité de rédaction de la série Patrimoine et identité (Brill). En 2012, avec le Dr Joris Kila, il a reçu le prix annuel de l'Association for Research into Crime against Art, pour son travail sur le Bouclier bleu en Égypte et en Libye.



## LISA OTT

Lisa Ott dirige le programme Dealing with the Past (DwP) chez Swisspeace. Elle a rejoint Swisspeace en 2014 et s'est concentrée sur les archives et le DwP, les disparitions forcées dans le cadre du droit à la vérité et la prévention des conflits violents. Avant de rejoindre Swisspeace, de 2011 à 2014 (en partie détachée par le Pool suisse d'experts en promotion civile de la paix), elle a collaboré avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en Colombie pour soutenir son suivi des droits humains, notamment en ce qui concerne la situation des défenseurs des droits humains en danger, les réparations et la restitution des terres dans le cadre du processus de paix. Auparavant, elle a travaillé avec le Groupe de surveillance et de communication de l'information sur le terrain du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Népal. De 2006 à 2009, elle a été assistante de recherche et d'enseignement à la chaire de droit international constitutionnel et public de l'Université de Lucerne. Elle a également travaillé avec des ONG au Salvador sur les droits des autochtones et les migrations. Elle est titulaire d'un master et d'un doctorat en droit international des disparitions forcées de l'Université de Lucerne, ainsi que d'un certificat de droit transnational de l'Université de Genève.



## FREDRIK ROSEN

Il dirige actuellement le Centre nordique pour le patrimoine culturel et les conflits armés (CHAC), qui aide les organisations internationales, les gouvernements, les organisations militaires, les musées et la communauté universitaire à élaborer de meilleures approches du rôle croissant du patrimoine culturel dans les conflits armés du XXI<sup>e</sup> siècle. La CHAC a été fondée en 2017 pour soutenir les initiatives et les réseaux développés par le CPP SPS de l'OTAN. Auparavant, il a été chercheur principal à l'Institut danois d'études internationales et professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université de Copenhague. M. Rosén a dirigé le Projet OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité sur les meilleures pratiques pour la protection des biens culturels dans les opérations militaires dirigées par l'OTAN (SPS CPP OTAN) (2014-2017). Il a publié de nombreux articles sur la sécurité internationale et le droit des conflits armés. Sa monographie acclamée de 2016, *Collateral damage. A Candid History of a Peculiar Form of Death*, aborde les défis de la gestion des effets collatéraux des opérations militaires. Outre son vaste engagement international lié à la protection militaire du patrimoine culturel, il a dirigé des projets pour le ministère danois de la Défense, entre autres, sur des sujets tels que la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la technologie et l'innovation dans les opérations de paix des Nations Unies et le développement des capacités dans les États sortant de conflits. Dr. Rosén est titulaire d'un doctorat en études de sécurité du département de sciences politiques de l'Université de Copenhague, au Danemark.



## PANEL 4: Conflits armés modernes : Mécanismes d'intervention d'urgence

### MODERATOR

**S. Exc. M. Mounir Anastas,**  
Président de la Réunion des Parties au Deuxième Protocole  
Ambassadeur de la Délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO

### PANELISTES

**M. Maamoun Abdulkarim,**  
Ancien directeur général des Antiquités et Musées, Syrie

**Sujet: L'action de la Direction générale des antiquités et des musées de Syrie entre 2012-2017 pour la protection du patrimoine culturel**

**M. Lassana Cissé,**  
Expert indépendant sur la protection du patrimoine culturel, Mali

**Sujet: Bref historique de la gestion du patrimoine culturel malien dans le contexte du conflit armé**

**M. Lazare Eloundou,**  
Directeur, Culture et Urgences, UNESCO

**Sujet: Les actions de l'UNESCO pour protéger en temps de conflit**

**M. Peter Keller,**  
Directeur général, Conseil International des musées, Paris, France

**Sujet: Que fait l'ICOM pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ?**

**M. Peter Bille Larsen,**  
Maître de conférences, Université de Genève, Suisse

**Sujet: Conflits modernes, urgences et patrimoine culturel : explorer la pertinence des droits culturels**

### Contexte général

La nature et l'impact des conflits armés affectant les biens culturels ont changé depuis 1999. En 2019, les conflits armés qui ne revêtent pas un caractère international constituent une menace critique pour notre patrimoine culturel commun, ont une incidence sur les frontières internationales et menacent la paix et la sécurité internationales. Les zones urbaines sont en première ligne des conflits contemporains. En conséquence, les biens patrimoniaux subissent d'importants dommages collatéraux. En outre, en ciblant délibérément les minorités, les écoles, les sites du patrimoine culturel et les biens, les fondements de la société sont sapés de manière durable et la fragmentation sociale s'accélère. Ces attaques sont souvent aggravées par le pillage et le trafic illicite d'objets culturels, qui contribuent à la criminalité organisée mondiale et finissent par alimenter les conflits armés. Il est plus important que jamais de dissuader les groupes armés non étatiques de commettre des crimes contre les biens culturels et de traduire en justice les auteurs de ces crimes. Dans ce contexte, la protection du patrimoine culturel et l'intégration de la dimension culturelle dans la prévention et la résolution des conflits constituent plus qu'une urgence culturelle : c'est un impératif politique, humanitaire et sécuritaire.

Les développements mentionnés ci-dessus impliquent un nouveau regard sur la préservation du patrimoine culturel. Elle nous oblige à repenser nos mécanismes de protection existants et, si nécessaire, à inventer de nouveaux outils pour faciliter le respect des règles internationales régissant la protection des biens culturels.

### Objectifs du panel

S'appuyant sur des expériences et interventions récentes, comme au Mali et en Syrie, les panélistes donneront un aperçu des mécanismes d'intervention d'urgence mis en place par l'UNESCO et d'autres acteurs au cours des dernières années, ainsi que des défis auxquels ils ont été confrontés et de la manière dont leur réponse s'est adaptée. Le groupe d'experts s'efforcera de mettre en lumière les meilleures pratiques nationales et internationales en matière d'intervention en cas d'urgence. Enfin, le panel abordera les défis qui restent à relever pour protéger les biens culturels dans les crises complexes et les voies possibles pour aller de l'avant.



## MOUNIR ANASTAS

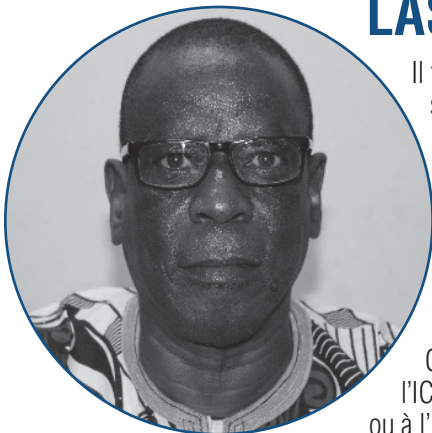
Actuellement ambassadeur, délégué permanent de la Palestine auprès de l'Unesco, Mounir Anastas, président en exercice de la 7e réunion des Parties au Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye, a débuté sa carrière diplomatique en 1999 en tant qu'attaché culturel. Au cours des dernières années, il a présidé plusieurs conventions culturelles de l'UNESCO : la 5e réunion des Parties au Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye (2013-2015) ; la 3e Réunion des États Parties à la Convention de 1970 (2015-2017) ; la 11e réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye (2015-2017) ; et la 7e réunion des Parties au Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye (2017-2019). Il a également présidé divers groupes de travail et de rédaction relatifs aux conventions culturelles. En février dernier, il a été élu co-président du groupe de travail ouvert pour la révision du programme Mémoire du Monde. En outre, Mounir Anastas est compositeur de musique contemporaine. Il a travaillé avec de grands maîtres tels que : Iannis Xenakis, Olivier Messiaen, Pierre Boulez, Toru Takamitsu, Eliot Carter, Luigi Nono, John Cage... Ses œuvres musicales mettent en exergue la promotion de la paix et le respect du droit international, notamment: Sentence funèbre (contre la peine de mort), Le verbe séquestré (hommage aux journalistes prisonniers à travers le monde), Break down the walls, Petite étude pour la paix. Il a enseigné la musicologie et la psycho-acoustique à l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre). Dans le cadre de ses missions avec le PNUD et le Consulat Général de France à Jérusalem, il a mis en œuvre plusieurs projets culturels en Palestine et un important projet d'infrastructure culturelle, la création du Conservatoire de musique à Bethléem.

## MAAMOUN ABDULKARIM



Il est co-directeur de la mission archéologique conjointe franco-syrienne dans le nord de la Syrie depuis 2000. Il a été nommé à l'Université de Damas en 2000 et a obtenu son diplôme pour devenir professeur titulaire au Département d'archéologie en 2010. Directeur des affaires scientifiques et muséales entre 2000 et 2004 à la DGAM, il a également été le chef du département d'archéologie de l'Université de Damas entre 2009 et 2012. D'août 2012 à septembre 2017, il a été nommé Directeur général des Antiquités et des Musées en Syrie, date à laquelle la violence s'est intensifiée en Syrie et où il était important d'élaborer un plan scientifique d'urgence pour sauver le patrimoine syrien du vol et de la destruction. Ainsi un plan d'action a été adopté pour pousser tous les Syriens à participer à la défense de leur patrimoine, loin des différences politiques. L'unité de l'institution scientifique a été maintenue, ce qui a permis d'assurer la sécurité de la majorité des collections des musées en Syrie. Il a publié de nombreux livres et des dizaines de recherches scientifiques en plusieurs langues. Il a participé à des dizaines de conférences scientifiques pour protéger le patrimoine culturel pendant les guerres. Il a reçu de nombreux prix et distinctions internationaux pour les efforts qu'il a déployés afin de préserver le patrimoine culturel syrien pendant les années de guerre. Il a obtenu son doctorat à l'Université de Versailles-Saint-Quentin (France) en 1997 en archéologie classique sur le développement de la ville de Homs en Syrie à l'époque romaine.

## LASSANA CISSE



Il travaille depuis plus de 20 ans pour le ministère de la Culture et est le gestionnaire du site des Falaises de Bandiagara classé patrimoine mondial. Il est gestionnaire de site et expert en patrimoine et développement local. De 2013 à 2016, il a été Directeur national du patrimoine culturel du Mali et Coordinateur national du programme de reconstruction du patrimoine endommagé dans les régions du nord du Mali (Tombouctou et Gao) après le conflit armé en 2012. Ce programme a été mis en œuvre en étroite collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires techniques et financiers. Expert indépendant depuis janvier 2017, il fait partie du réseau d'experts africains de l'UNESCO pour les Conventions de 1954, 1972, 2003 et 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'ISCEAH (l'un des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS) et est souvent engagé à contrat pour fournir des services à l'ICOMOS (expertise) ou à l'UNESCO-WHC. Il a effectué plusieurs missions d'étude et d'évaluation de sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest et ailleurs. Il a assisté à de nombreuses conférences et réunions au niveau international et a représenté le Mali, en tant qu'expert, aux sessions du Comité du patrimoine mondial depuis 1998. Lassana Cissé est titulaire d'un master en philosophie.



## LAZARE ELOUNDOU

Lazare Eloundou Assomo est Directeur de la Culture et des Urgences à l'UNESCO depuis novembre 2018. D'octobre 2016 à octobre 2018, il a été Directeur adjoint de la Division du patrimoine et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'entité dont il est responsable s'occupe de toutes les questions concernant les musées, la restitution et la lutte contre le trafic illicite, la protection du patrimoine culturel dans les situations de conflit et le patrimoine culturel subaquatique. Il est architecte restaurateur et urbaniste spécialisé dans l'architecture en terre et le patrimoine culturel. Avant octobre 2016, il était chef de bureau et représentant de l'UNESCO au Mali et était principalement responsable de la coordination des actions de l'UNESCO pour la réhabilitation du patrimoine culturel et des manuscrits anciens du Mali. C'est à ce titre qu'il a coordonné avec succès la reconstruction rapide des mausolées détruits à Tombouctou par des groupes extrémistes violents, en étroite collaboration avec la MINUSMA, la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Mali. Avant d'être affecté au Mali, Lazare Eloundou Assomo était chef d'unité pour l'Afrique au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, où il était chargé de coordonner la coopération entre l'UNESCO et les États membres africains pour toutes les questions relatives au patrimoine mondial. Il est l'auteur de l'ouvrage "African World Heritage, a remarkable diversity" récemment publié par l'UNESCO.



## PETER KELLER

Peter Keller est le directeur général du Conseil international des musées (ICOM). Depuis 2002, M. Keller était trésorier de l'ICOM et directeur du Musée de la cathédrale de Salzbourg (Dommuseum), Autriche. De 2007 à 2014, il a réussi à fusionner avec trois autres musées pour former le DomQuartier Salzbourg, une institution innovante dont le nombre de visiteurs a multiplié celui du Dommuseum. Pendant trois ans, il a travaillé au Staatliche Museen zu Berlin avant de rejoindre le Dommuseum. En plus de son rôle de trésorier à l'ICOM, Keller a également été président et secrétaire du Comité international des musées des maisons historiques (DEM HIST) et membre du conseil d'administration du Comité national autrichien. En Autriche, il a également été membre du jury pour l'accréditation des musées et du conseil consultatif national des musées. Peter Keller a étudié l'histoire de l'art à Vienne, Bonn et Cologne ainsi que la muséologie à Paris.



## PETER BILLE LARSEN

Dr Peter Bille Larsen est un anthropologue danois qui travaille sur la conservation et la justice sociale aux niveaux local et mondial. Après des premières expériences à Oxford, Genève et Lucerne, il est actuellement Maître de conférences à l'Université de Genève. Il a travaillé avec l'UNESCO, les organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial et des partenaires universitaires pour renforcer l'analyse et les discussions politiques sur les droits de l'homme et le patrimoine. Parmi les ouvrages récents figurent *Post-frontier resource governance* (Palgrave, 2015), *The Anthropology of Conservation NGOs* (Palgrave 2018), *World Heritage and Human Rights* (Routledge, 2018) et *World Heritage and Sustainable Development* (Routledge, 2018).

## PANEL 5 : Protection des biens culturels au regard du droit pénal international

### MODERATEUR

**M. Benjamin Charlier,**

Conseiller juridique et chef des services consultatifs, Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Suisse

### PANELISTES

**M. Serge Brammertz,**

Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye, Royaume des Pays-Bas

**Sujet: De Dubrovnik à Palmyre : poursuites pénales concernant la destruction de biens culturels dans les conflits armés**

**M. Gilles Dutertre,**

Procureur, Cour pénale internationale, La Haye, Royaume des Pays-Bas

**Sujet: L'affaire Al Mahdi, le patrimoine culturel et le Statut de la CPI**

**M. Fausto Pocar,**

Président, Institut international du droit humanitaire

Professeur émérite de droit international, Université de Milan, Italie

**Sujet: Protection des biens culturels et nécessité militaire dans le droit international humanitaire**

**M. William Schabas,**

Professeur de droit international, Université du Middlesex, Londres, Royaume-Uni

**Sujet: Définitions inadéquates dans le Statut de Rome**

### Background

La responsabilité pénale individuelle pour la destruction délibérée de biens culturels en cas de conflit armé est reconnue depuis longtemps en droit international. Du Règlement de La Haye de 1907 aux Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève, en passant par la Convention de La Haye de 1954 et le Statut du TPIY et de la CPI, la mise en danger ou la destruction injustifiée de biens culturels en temps de conflit armé a été reconnue comme une violation grave du droit international humanitaire et a désormais acquis le statut de règle coutumière.

La contribution du Deuxième Protocole de 1999, qui représente à bien des égards l'instrument international le plus complet dans ce domaine, à cette liste d'instruments juridiques dont l'objectif est de dissuader et pour certains d'entre eux de sanctionner les crimes contre les biens culturels, a été substantielle. Non seulement elle a clarifié davantage les actes qui constituent des violations graves nécessitant une sanction pénale s'ils sont commis intentionnellement, mais elle a également renforcé la manière dont les États peuvent parvenir à une application nationale efficace.

Les mécanismes internationaux de justice pénale, à savoir le TPIY et plus récemment la CPI, ont rendu des jugements concernant la protection du patrimoine culturel dans les conflits armés, dont certains ont contribué à clarifier la portée de cette catégorie de crimes de guerre.

### Objectifs du panel

Dans ce contexte, le panel discutera de l'interdiction et de la sanction de la destruction de biens culturels en vertu du droit pénal international. Les experts parleront, sur la base de leur pratique et de leurs recherches, des instruments juridiques internationaux existants et de la manière dont ces instruments, y compris le Deuxième Protocole de 1999, ont été appliqués pour traduire en justice les auteurs des crimes contre les biens culturels. Ils partageront également leurs réflexions sur l'efficacité des mécanismes judiciaires internationaux en tant que moyen de dissuader la destruction de biens culturels en temps de conflit armé.





## BENJAMIN CHARLIER

Benjamin Charlier travaille pour le Service consultatif du CICR sur le droit international humanitaire. Il est le point focal du CICR auprès de l'UNESCO pour les questions relatives à la protection des biens culturels dans les conflits armés ainsi qu'auprès des tribunaux et cours internationaux pour les questions relatives à la prévention et à la répression des crimes internationaux. Avant de rejoindre le CICR, M. Charlier a travaillé comme conseiller juridique au sein du département de coopération internationale du Bureau du Procureur fédéral belge, à Bruxelles. Il a rejoint le CICR en 2005 en tant que délégué à la protection et a effectué des missions humanitaires sur le terrain au Myanmar, au Darfour, au Kosovo et au Rwanda. Il a ensuite rejoint la division juridique du CICR en 2010 à Genève, en tant que conseiller juridique des opérations en charge de l'Afrique et du suivi des mécanismes internationaux de justice pénale (TPIY, TPIR et CPI). Il a rejoint le Service consultatif du CICR en 2016.



## SERGE BRAMMERTZ

Dr Serge Brammertz a occupé pendant plus d'une décennie des postes de direction chargés d'enquêter et de poursuivre les auteurs de crimes internationaux graves. Le 28 novembre 2007, M. Brammertz a été nommé par le Conseil de sécurité des Nations Unies Procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. M. Brammertz a ensuite été nommé par le Conseil de sécurité pour exercer simultanément les fonctions de Procureur en chef du Mécanisme des tribunaux pénaux internationaux en 2016. De janvier 2006 à décembre 2007, il a été chef de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais Rafik Hariri. Auparavant, il a été le premier procureur adjoint de la Cour pénale internationale. Avant ses nominations internationales, le Dr Brammertz a d'abord été magistrat national, puis chef du Parquet fédéral du Royaume de Belgique. M. Brammertz est actuellement membre du Comité exécutif de l'Association internationale des procureurs et poursuivants et a été président du Réseau judiciaire européen. Il a publié et donné de nombreuses conférences.



## GILLES DUTERTRE

De 1997 à 2002, Gilles Dutertre a exercé les fonctions d'avocat de l'accusation, puis de juge de l'exécution des peines en France. De 2002 à 2005, il a été affecté à la Direction des droits de l'homme de la Direction des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères à Paris, où il a été co-agent du Gouvernement français devant la Cour européenne des droits de l'homme. Au cours de cette période, il a également pris part à diverses négociations multilatérales, notamment en vue de l'établissement de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il a également été membre du Comité directeur pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Il est l'auteur « Extraits clés de jurisprudence. Cour européenne des droits de l'homme ». De 2005 à 2008, Gilles Dutertre a exercé la profession d'Avocat au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il a ensuite été recruté par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale en tant qu'avocat de première instance, avant d'être promu avocat principal. A ce titre, il est à la tête de l'affaire relative à l'attentat perpétré à Tombouctou en 2012 contre des monuments historiques et des bâtiments consacrés à la religion, actuellement en instance devant la CPI.





## FAUSTO POCAR

Fausto Pocar est professeur émérite de droit international, ancien doyen et vice-recteur de l'Université de Milan. Depuis 2012, il est président de l'Institut international de droit humanitaire. En 2015, il a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans. Il a plus de 30 ans d'association avec les Nations Unies. Depuis 2000, il est juge d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Il a été vice-président puis président (2005-2008) du TPIY, et a présidé de nombreuses affaires yougoslaves et rwandaises, tant à La Haye qu'à Arusha. Il a siégé pendant seize ans, notamment comme rapporteur et président, au Comité des droits de l'homme des Nations Unies en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En outre, il a été Représentant spécial du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour des visites en Tchétchénie et dans la Fédération de Russie lors du premier conflit en 1995-1996. Il a également été conseiller juridique de la délégation italienne auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission des droits de l'homme et a présidé le groupe de travail informel qui a rédigé, au sein de la Commission des droits de l'homme, la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques adoptée en 1992 par l'Assemblée générale. Il a également été pendant dix ans le délégué italien auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU et de son sous-comité juridique, et il est actuellement membre du groupe d'arbitres de la Cour permanente d'arbitrage sur les questions spatiales.



## WILLIAM SCHABAS

Le professeur William A. Schabas est professeur de droit international à l'université du Middlesex de Londres. Il est également professeur de droit international humanitaire et de droits de l'homme à l'Université de Leyde, professeur invité distingué à Sciences Po à Paris et président honoraire du Centre irlandais des droits de l'homme. Il est l'auteur de plus de vingt ouvrages dans les domaines des droits de l'homme et du droit pénal international. Le professeur Schabas a rédigé les rapports quinquennaux 2010 et 2015 de l'ONU sur la peine de mort. Il a été membre de la Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone et est Officier de l'Ordre du Canada. Il a été membre de la Royal Irish Academy en 2007. Le professeur Schabas détient un bachelor et un master en histoire de l'Université de Toronto ainsi qu'un bachelor, un master et un doctorat en droit de l'Université de Montréal, ainsi que plusieurs doctorats honorifiques.

## PANEL 6: La pratique et les perspectives d'avenir du cadre institutionnel du Deuxième Protocole

### MODERATEUR

**M. Jonathan Cuénoud,**

Conseiller juridique principal en droit international humanitaire au Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

### PANELISTES

**M. Nout van Woudenberg,**

Ancien Président du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2010- 2012)

Conseiller en politique stratégique pour les affaires du Royaume au ministère des Affaires étrangères, Royaume des Pays-Bas

**Sujet: 1999 - 2019 : Nouvelles menaces pour la sécurité des biens culturels**

**Mme. Artemis Papathanassiou,**

Ancien Présidente du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2014-2016)

Avocate et conseillère juridique principale au ministère grec des Affaires étrangères

**Sujet: Nouveaux défis et réalisations récentes du Comité du Deuxième Protocole : nécessité de se recentrer sur le potentiel du Comité**

**S. Exc. Mme Lorena SOL DE POOL,**

Présidente du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2018-2019)

Ambassadrice, Déléguée permanente d'El Salvador auprès de l'UNESCO

**Sujet: Identifier les synergies entre les Conventions de l'UNESCO sur la culture : améliorer l'efficacité des mécanismes directeurs**

**M. Benjamin Goes,**

Ancien Président du Comité du Deuxième Protocole de 1999 (2012-2014)

Conseiller à la Chancellerie du Premier ministre, Belgique

**Sujet: Développer une meilleure collaboration entre le Comité et ses partenaires naturels : une opportunité à saisir**

### Contexte général

Les États ont adopté le Deuxième Protocole de 1999 pour renforcer la Convention de La Haye de 1954 et la rendre plus efficace. En ce qui concerne le mécanisme directeur, comme c'est le cas pour de nombreux autres traités internationaux, un Comité intergouvernemental du Deuxième Protocole de 1999, composé de douze membres, a été créé en vertu de l'article 24 de cet instrument, avec pour mandat principal de suivre et de superviser l'application du Deuxième Protocole. Plus précisément, le Comité est chargé d'examiner les demandes de protection renforcée, d'examiner les demandes d'octroi d'assistance internationale et de déterminer l'utilisation du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Le Comité se réunit une fois par an pour discuter de nombreuses autres questions en vue d'une meilleure protection des biens culturels. La première réunion du Comité s'est tenue le 26 octobre 2006.

### Objectifs du panel

Ce panel aura pour objectif de faire la lumière sur les pratiques passées et présentes du cadre institutionnel du Deuxième Protocole de 1999. La manière dont ces pratiques ont désormais servi à promouvoir la mise en œuvre effective du Protocole (promotion de la ratification, soutien et suivi de la mise en œuvre nationale par le biais du Fonds, partage des meilleures pratiques par le biais des mécanismes nationaux de notification, etc) sera examinée. Les conférenciers feront la lumière sur leurs expériences personnelles en tant que présidents du Comité, souligneront les principaux défis, les succès et fourniront des recommandations sur la façon d'améliorer et d'appuyer le travail du Comité pour son efficacité institutionnelle.



## JONATHAN CUÉNOUD

Jonathan Cuénoud travaille pour le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) depuis 2011. Il est juriste au DFAE à la Section du droit international humanitaire et de la justice pénale internationale de la Direction du droit international. Il a été le juriste personnel de l'Ambassadeur itinérant pour le Droit international humanitaire (DFAE) de 2011 à 2013. Avant de rejoindre le DFAE, Jonathan a travaillé comme attaché juridique au CICR (Division juridique) et au HCR (Service de liaison pour la Suisse et le Liechtenstein). Jonathan est titulaire d'un LL.M. en droit international humanitaire et droits de l'homme de l'Académie de droit international humanitaire et des droits de l'homme de Genève, d'un Master en droit international et européen ainsi que d'un BA en droit de l'Université de Neuchâtel (Suisse).



## NOUT VAN WOUDENBERG

Dr M. Nout van Woudenberg est conseiller en politique stratégique pour les affaires du Royaume au ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Auparavant, il a travaillé comme conseiller juridique à la Division du droit international du même ministère et, à ce titre, a été respectivement vice-président et président du Comité de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé jusqu'à fin 2012. Il a également été membre de la délégation néerlandaise de négociation sur le retour des objets culturels déplacés pendant la Seconde Guerre mondiale et membre du groupe de travail de la Méthode ouverte de coordination de l'UE sur la mobilité des collections (2008-2012). Il a coédité *Protecting Cultural Property in Armed Conflict* (Leiden-Boston : Brill, 2010) et est l'auteur de *State Immunity and Cultural Objects on Loan* (Leiden-Boston : Brill, 2012). Il est titulaire d'un doctorat en droit international.



## ARTEMIS PAPANATHANASSIOU

Artemis Papathanassiou est avocate et conseillère juridique principale au ministère grec des Affaires étrangères. Elle est spécialisée (PhD) en droit international public. En tant que conseillère juridique du ministère grec des Affaires étrangères, elle se spécialise dans les relations gréco-turques, le terrorisme international, le droit spatial international et le droit international des biens culturels et rédige des avis juridiques à ce sujet. Elle a participé et participe à un grand nombre de négociations bilatérales et multilatérales, représentant son pays à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'UNESCO, à l'Agence internationale de l'énergie atomique, au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et au Conseil de l'Europe. Elle a été présidente (2014-2016) du Comité intergouvernemental du Deuxième Protocole additionnel à la Convention de La Haye de 1954. Elle a facilité les négociations au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'élaboration des résolutions A/RES/70/76 et A/RES/73/130 " sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine ", adoptées à l'unanimité par l'AGNU respectivement en décembre 2015 et 2018. Elle a été Présidente (2011-2012) du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC). Grâce Médiateur/Conciliator la nomme pour les Différends culturels internationaux sur la Liste des Médiateurs et Conciliateurs de l'UNESCO.



## LORENA SOL DE POOL

Mme Sol de Pool est Ambassadrice, Déléguée permanente d'El Salvador auprès de l'UNESCO. Depuis 2015, elle préside également la Commission financière et administrative (FA) et les commissions mixtes (programme et relations extérieures et Commission financière et administrative) du Conseil exécutif de l'UNESCO. Auparavant, elle a été vice-présidente de la Commission du programme et des relations extérieures du Conseil exécutif (2007-2011), ainsi que présidente du Comité du Siège de l'UNESCO (2012-2013). Au cours de son mandat, El Salvador a été membre du Conseil d'administration pendant deux mandats (2007-2011 et 2013-2017). L'expérience acquise par l'Ambassadrice Sol De Pool au Conseil exécutif lui a fait prendre pleinement conscience de l'importance du consensus et de l'inclusion pour l'optimisation et la sauvegarde du mandat et de l'exécution de l'UNESCO. Son passage à la Commission financière et administrative lui a également permis d'acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement de l'UNESCO, de sa gestion quotidienne, ainsi que des questions opérationnelles et financières. Avant d'entrer à l'UNESCO, Mme Sol de Pool a été membre de carrière du Service extérieur d'El Salvador. Après près de 25 ans d'expérience professionnelle en tant que diplomate, elle a été nommée Ambassadrice et Déléguée permanente auprès de l'UNESCO en 2009. Tout au long de sa brillante carrière dans la fonction publique, Mme Sol de Pool a acquis la ferme conviction que la force du dialogue et du multilatéralisme sont les phares de la paix et du développement durable.



## BENJAMIN GOES

Benjamin Goes est conseiller à la Chancellerie du Premier ministre (Belgique). Sur proposition du Premier Ministre, il a été nommé expert permanent auprès de la Commission interministérielle du droit humanitaire (CIDH/ICHL - [www.cidh.be](http://www.cidh.be)) où il préside le groupe de travail sur la protection des biens culturels. Ce groupe de travail inter-fédéral est chargé d'assurer la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses protocoles et de soutenir la coordination du positionnement international concernant ces instruments. Benjamin Goes a été Président du Comité intergouvernemental pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (UNESCO) de 2012 à 2014 et est membre du Comité des affaires juridiques (LEAC) du Conseil international des musées (ICOM) depuis 2016. Il est également membre de l'Association de droit international (ADI). Il donne régulièrement des conférences et est l'auteur de divers articles dans son domaine d'expertise.

# CEREMONIE DE CLOTÛRE

## CHRISTOPH FLURY



Christoph Flury, from Domat/Ems., was appointed to the position of Deputy Director of the Federal Office for Civil Protection and Head of the Civil Protection Division as of 1 January 2013. After completing his teacher training, M. Flury obtained a degree in history from the University of Fribourg in 1994. In 1995, he joined the former Federal Office of Civil Protection as an instructor.

Within the Federal Office of Civil Protection, later renamed the Federal Office of Civil Protection, he was a member of the DDPS project management for the reform of population protection and head of the specialist area of strategy from 1998 to 2003. In 2007, he was appointed Head of the Design and Coordination Division and a Member of the Executive Board. Since March 2012, M. Flury has been acting as Acting Director of the Federal Office of Civil Protection.